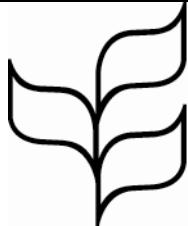




CDB



Convention sur la diversité biologique

ORGANE SUBSIDIARIALE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion

Montréal, 7-11 novembre 2011

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire*

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/15/10
5 août 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX INTÉRIEURES : RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE RELATIVE AUX BASSINS HYDROGRAPHIQUES

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ

L'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été conçue essentiellement comme un mécanisme de partage d'informations pour aider les Parties à gérer leurs bassins hydrographiques en vertu de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar. On trouvera ci-dessous un bref résumé de l'historique de la création de cette initiative. Un gros effort a été fait à ses tous débuts par plusieurs partenaires et Parties. Un modeste niveau de financement a permis à l'Initiative relative aux bassins hydrographiques de devenir opérationnelle sous la forme d'une phase initiale entre 2001 to 2003. Cela a principalement consisté en la prestation d'un service d'information fondé sur la toile, assorti d'activités dont un groupe de discussion sur l'Internet, un portail Internet pour faciliter l'échange d'informations, des discussions avec différents pays sur la prise de conscience initiale ou des activités d'échange au niveau du pays ou du bassin ainsi que l'assemblage et la distribution de manuels et de directives. L'Initiative relative aux bassins hydrographiques était censée devenir pleinement opérationnelle dès 2003. Des propositions de financement à cette fin avaient été établies mais sans succès. Les activités avaient par la suite dû être réduites et les travaux de fond ont pris fin à partir de 2007. Le site Web de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques et son contenu (à compter de 2007) sont encore tenus à jour mais ils ne sont plus dans la réalité opérationnels faute de ressources. Les avancées et difficultés de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques ont été communiquées à intervalles réguliers à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et à la Conférence des Parties. Il est probable que les objectifs originels de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques demeurent valides mais, dans l'intervalle, la cartographie de l'information a beaucoup changé, y compris une prolifération d'initiatives dans les bassins hydrographiques, la création d'un mécanisme de soutien interbassins similaire par le biais d'organismes

* UNEP/CBD/SBSTTA/15/1

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

partenaires et la mise au point rapide d'outils de travail en réseau social et des techniques d'information connexes.

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

Le document a été établi pour information de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Une recommandation portant accueil avec satisfaction de ce document est incluse dans les projets de recommandations de la note du Secrétaire exécutif sur la diversité biologique des écosystèmes d'eaux intérieures : conséquences des changements dans le cycle hydrologique et dans les ressources en eau douce dans la mise en oeuvre des programmes de travail intersectoriels et thématiques (UNEP/CBD/SBSTTA/15/8).

I. INTRODUCTION

1. Dans le paragraphe 20 de sa décision X/28, la Conférence des Parties a invité le Secrétaire exécutif et le Secrétariat de la Convention de Ramsar à évaluer l'état d'avancement de l'application de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques et de faire rapport à ce sujet à titre informatif à une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques précédant la onzième réunion de la Conférence des Parties. En conséquence, le Secrétaire exécutif a établi la présente note et ce, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar et du Global Environment Centre (qui participent également à l'administration de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques).

2. L'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été conçue pour aider les Parties dans leur mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (annexe à la décision VII/4) et de la résolution VII.18 de la Convention de Ramsar sur les lignes directrices pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le gestion des bassins hydrographiques. Son but était de mettre en place un réseau mondial d'échange d'informations au moyen essentiellement de la création et de l'application d'un mécanisme d'échange d'informations en ligne entre les parties prenantes qui participent à la gestion des bassins hydrographiques. Les buts et objectifs de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques sont décrits plus en détail dans l'annexe à la présente note.

3. La section II de la présente note donne des détails sur l'état d'avancement actuel de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques qui est en soi un mécanisme d'échange d'informations; elle indique que cette initiative n'est actuellement pas opérationnelle. Pour aider l'Organe subsidiaire à comprendre les raisons de cet état de choses, la section III donne des détails succincts de l'historique de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques au niveau des conventions, brossé un aperçu historique des activités administratives et autres activités à l'appui de l'exécution de l'initiative et examine brièvement la contribution qu'elle aurait pu faire pour aider les Parties dans l'application des deux conventions. La section IV analyse les options éventuelles concernant l'avenir de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques, notant que la cartographie de l'information a beaucoup changé depuis que cette initiative a été conçue.

4. La présente note inclut les observations faites par le Bureau de l'Organe subsidiaire à une réunion face à face tenue les 5 et 6 juin 2011 à Montréal.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DE L'INITIATIVE RELATIVE AUX BASSINS HYDROGRAPHIQUES

5. À l'heure actuelle, l'Initiative relative aux bassins hydrographiques n'est pas opérationnelle. L'historique de cette initiative (voir la section suivante) traduit l'intérêt considérable que lui avaient initialement porté des Parties et partenaires. De modestes niveaux d'aide financière avaient dans un premier temps (1999– 2001) permis à l'initiative de finalement devenir opérationnelle (phase initiale) en 2001-2003. Elle était devenue pleinement opérationnelle à partir de 2003 pour ensuite s'arrêter faute d'un financement durable. L'Initiative relative aux bassins hydrographiques consiste actuellement en un site Web inactif (<http://www.riverbasin.org/>) qui tient à jour son principal contenu et sa fonctionnalité (à compter de 2003-2004) mais rien d'important n'a eu lieu depuis. Les informations les plus récentes affichées à ce jour concernent le mois d'octobre 2007. Le site et, par conséquent, l'initiative, sont dans la réalité inactifs.

III. HISTORIQUE DE LA CRÉATION ET DE L'EXÉCUTION DE L' INITIATIVE RELATIVE AUX BASSINS HYDROGRAPHIQUES

3.1 *Brève historique de la création de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques au niveau des conventions*

6. La nécessité d'adopter une stratégie de gestion intégrée des bassins hydrographiques et hydrographiques pour la diversité biologique a été reconnue par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à notamment sa quatrième réunion (Slovaquie, 1998). C'est ainsi par exemple que, dans sa décision IV/4, annexe, paragraphe 9 a) ii), elle recommande que les Parties encouragent l'adoption de stratégies de gestion intégrée des bassins hydrographiques pour maintenir, restaurer ou améliorer la qualité et l'approvisionnement des ressources d'eaux intérieures ainsi que la diversité économique, sociale, hydrologique et biologique ainsi que d'autres fonctions et valeurs des écosystèmes des eaux intérieures. À sa septième réunion, la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar (Costa Rica 1999) a adopté la résolution VII.18 sur les *Lignes directrices pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques*, consciente du rôle essentiel que les zones humides jouent dans la gestion des ressources en eau mais aussi de l'importance pour les gestionnaires de ces ressources de veiller à ce que l'attribution et la gestion de l'eau prévoient l'utilisation rationnelle des zones humides.

7. À sa cinquième réunion (Kenya, 2000), la Conférence des Parties à la CDB a, dans le paragraphe 2 de sa décision V/2, fait sién le projet de programme de travail conjoint pour la période 2000-2001 de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar (fourni précédemment à la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/5/INF/12), qui comprenait notamment une Initiative relative aux bassins hydrographiques et encourageait Parties, les autres gouvernements et les organismes concernés à appuyer cette initiative et à y participer. Le Secrétariat de la Convention de Ramsar, en coopération avec celui de la CDB, a de surcroît encouragé la création d'une Initiative relative aux bassins hydrographiques dans le cadre du deuxième plan de travail conjoint des deux conventions. Cette initiative a été lancée par les deux secrétariats à la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

8. À la huitième réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar (Espagne, 2002), les Parties contractantes, dans le paragraphe 5 de la résolution VIII.5, ont pris note avec satisfaction de la décision V/2 de la CDB, qui faisait sién le projet de programme de travail conjoint pour la période 2000-2001 de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar qui comportait notamment une Initiative relative aux bassins hydrographiques et encourageait les Parties, les autres gouvernements et les organismes concernés à appuyer cette Initiative et à y participer. A la même réunion, la résolution VIII.2, se référant au rapport de la Commission mondiale des barrages et à son importance pour la Convention de Ramsar, a demandé aux Parties contractantes d'engager sans réserve au

/...

niveau national et au niveau des bassins hydrographiques, des processus d'évaluation des possibilités, des solutions de recharge et des améliorations en matière de développement et d'exploitation des infrastructures de barrages, en utilisant la Résolution VII.18 intitulée *Lignes directrices pour l'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques* et l'Initiative Bassins Hydrographiques CDB-Ramsar (qui était en cours d'élaboration plus approfondie au moyen du plan de travail conjoint CDB-Ramsar (voir les détails ci-dessous)).

9. À sa sixième réunion (Pays-Bas, 2002), la Conférence des Parties à la CDB s'est, dans sa décision VI/2, réjouie des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, notamment l'Initiative relative aux bassins hydrographiques (paragraphe 1), a reconnu l'importance que revêt l'Initiative relatives aux bassins hydrographiques pour l'exécution du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et l'application de l'approche fondée sur les écosystèmes et a prié le Secrétaire exécutif de renforcer sa collaboration avec la Convention de Ramsar en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques (paragraphe 4) et prié instamment le Fonds pour l'environnement mondial, d'autres institutions de financement et les organismes de développement, de bien vouloir fournir une aide financière pour mettre en oeuvre le programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures, et notamment l'Initiative relative aux bassins hydrographiques (paragraphe 6).

10. À sa septième réunion, la Conférence des Parties à la CBD (Malaisie, 2004) a adopté le programme de travail révisé sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (annexe à la décision VII/4) qui comprenait l'Initiative relative aux bassins hydrographiques. Mentionnons à titre d'exemple l'activité 1.1.5. "Contribuer et participer, comme il convient, à l'Initiative relative aux bassins hydrographiques". Qui plus est, l'activité 1.1.11 du programme de travail consiste pour les Secrétariats de la CDB et de la Convention de Ramsar à mettre la dernière main à l'Initiative bassins hydrographiques et passer à la phase de pleine mise en oeuvre, avec l'apport des organisations partenaires, comme il conviendra.

11. La création et l'exécution de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques se sont poursuivies avec le troisième programme de travail conjoint (2002-2006) de la CDB et de la Convention de Ramsar (UNEP/CBD/COP/6/INF/14) au titre de l'activité 1 qui a noté que l'Initiative relative aux bassins hydrographiques avait achevé sa phase de préparation et de création en 2001.

3.2 *Historique de l'administration, de la gestion et de l'exécution de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques*

12. L'Initiative relative aux bassins hydrographiques a comporté trois phases, qui se sont quelque peu chevauchées : la phase de création, la première phase (fonctionnement initial) et la deuxième phase (exécution totale).

Phase de création

13. Les Secrétariats de la CBD et de la Convention de Ramsar ont évidemment participé dès le tout début à la création de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques (avant 1999) et facilité les discussions et l'échange d'informations entre leurs organes subsidiaires scientifiques respectifs, à savoir l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST), et leurs Conférences des Parties. Un grand nombre d'organisations partenaires et de Parties ont elles aussi participé activement aux discussions durant la phase de création et la première phase. L'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été en grande partie créée au nom des deux conventions par le Global Environment Centre (Malaisie) qui a également joué le principal rôle dans la mise en activité de cette initiative pendant la première phase et la deuxième.

14. À l'appui de la mise en oeuvre de la résolution VII.18 de la Convention de Ramsar, le GEST a constitué un groupe de travail d'experts sur l'attribution et la gestion de l'eau, qui a élaboré des lignes directrices additionnelles pour l'attribution de l'eau, y compris des études de cas, aux fins de leur examen par la Conférence des Parties à sa huitième réunion (pour de plus amples détails, voir Ramsar DOC. SC25-12). Principal partenaire de la Convention sur la diversité biologique pour l'exécution des activités relevant de la Convention sur les zones humides, la Convention de Ramsar a mis au point une boîte à outils qui contient des orientations pratiques pour la planification et la gestion intégrées des bassins hydrographiques et des zones côtières. En outre, la Convention de Ramsar a élaboré des lignes directrices relatives à une action mondiale pour les tourbières “Attribution et gestion de l'eau en vue de maintenir les fonctions écologiques des zones humides” (Manuel 10 de la Convention de Ramsar) et “Intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le gestion des bassins hydrographiques” (Manuel 9 de la Convention de Ramsar). Ces lignes directrices¹ ont été élaborées en parallèle avec l'Initiative relative aux bassins hydrographiques et maintes informations ont été partagées entre ces processus.

15. Des réunions préparatoires destinées à promouvoir l'Initiative relative aux bassins hydrographiques ont eu lieu à la cinquième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (Montréal, février 2000) au cours desquelles un représentant du Global Environment Centre a fait un exposé sur cette Initiative. Des débats additionnels se sont déroulés au deuxième Forum mondial de l'eau (La Haye, mars 2000) auxquels de nombreuses organisations ont participé telles que le PNUE, l'UNESCO, le PNUD, l'Institut international de gestion de l'eau (IWMI), le Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques ICLARM), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'IUCN, Wetlands International, le FEM et le Partenariat mondial pour l'eau. En outre, des questions pertinentes ont été débattues avec des représentants d'organismes d'aide au développement des Pays-Bas (NEDA/PIN), de l'Allemagne (GTZ), du Royaume-Uni (DFID) et de la Suède (SIDA). La documentation sur l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été révisée à la lumière de ces consultations. Ces organismes ont été invités à se faire représenter à une réunion du Comité consultatif de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques tenue en mai 2001 à Montréal.

16. Les secrétariats de la CDB, de la Convention de Ramsar et de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques ont organisé une réunion parallèle sur cette Initiative durant la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques tenue le 13 mars 2001 à Montréal afin de déterminer les besoins et de solliciter les contributions de la CDB, de la Convention de Ramsar et d'autres organisations.

Première phase : entrée en service initiale (2001-2003)

17. L'Initiative relative aux bassins hydrographiques est devenue opérationnelle (phase 2001-2003) en septembre 2001 avec les activités suivantes :

- a) constitution d'un groupe de discussion en ligne sur l'Initiative relative aux bassins hydrographiques (à l'époque, 250 membres de 80 pays);
- b) création d'un portail Internet pour faciliter l'échange d'informations entre pays et recensement initial d'études de cas et d'expériences en matière de bonnes pratiques;
- c) discussions avec plusieurs pays sur la prise de conscience initiale ou les activités d'échange au niveau du pays ou du bassin;
- d) assemblage et distribution de manuels et de lignes directrices; et

¹ http://www.ramsar.org/cda/en/ramsar-pubs-handbooks/main/ramsar/1-30-33_4000_0

e) réalisation d'un atelier en ligne sur le Forum virtuel de l'eau en tant que contribution à la préparation du deuxième Forum mondial de l'eau (Japon, 2003).

18. Des discussions se sont poursuivies avec plusieurs organisations partenaires potentielles regroupées en deux grandes catégories. La première comprenait des organisations, dont les organisations partenaires internationales et d'autres, qui pourraient contribuer à recenser et préparer des informations sur les bonnes pratiques par le biais de leurs réseaux et portefeuilles de projets et dont les réseaux bénéficiaient de l'accès aux informations sur la gestion des bassins. La seconde comprenait les organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux et autres organisations pouvant contribuer financièrement à la création comme à l'exécution de l'Initiative. Plusieurs de ces organisations ont fait part de leur intérêt pour la possibilité qu'offrirait l'Initiative d'accéder davantage aux informations sur des projets passés et en cours de bassins hydrographiques dans leurs portefeuilles. Les discussions avec des partenaires potentiels ont révélé que, à cette époque là, non seulement les organisations et réseaux concernés directement par la conservation des zones humides et de la diversité biologique mais aussi les gestionnaires de l'eau étaient désireux de contribuer à l'Initiative relative aux bassins hydrographiques.

19. Le projet de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été dirigé par un comité de pilotage d'organisations membres de Parties à la CDB et à la Convention de Ramsar. Il consistait en une enquête 2001 sur les besoins et les contributions des utilisateurs au titre de laquelle le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique émettait une notification (2001-025 date du 11 avril 2001), une notification similaire étant émise par le Secrétariat de la Convention de Ramsar (Notification 2001/4), informant les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées que l'Initiative relative aux bassins hydrographiques entrait dans sa phase de mise en place et qu'elle avait reçu du PNUD des fonds pour exécuter le projet. Un questionnaire contribuait à la procédure d'évaluation des besoins des pays. Une enquête similaire a eu lieu pendant la sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (12-16 mars 2001) afin de rassembler les opinions des participants à la réunion. Elle a révélé que les Parties étaient vigoureusement en faveur de la création de cette Initiative.

20. Un groupe de gestion se composant initialement des Secrétariats de la CDB et de la Convention de Ramsar a, avec l'appui du Secrétariat de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques assuré par le Global Environmental Centre à Kuala Lumpur (Malaisie), dirigé les opérations et la mise en place de l'Initiative. Un rapport détaillé sur l'état d'avancement de cette Initiative a été présenté en 2002 à la Conférence des Parties à la CDB (document UNEP/CBD/COP/6/INF/13).

21. Au coeur de l'initiative était le recensement dans un premier temps de quelque 30 projets et activités de bonne pratique de vingt pays au moins qui démontraient l'incorporation de différents aspects de la gestion des zones humides et de la diversité biologique dans la gestion intégrée au niveau des bassins hydrographiques tout en fournissant un accès par réseau à ces exemples pour aider d'autres à mettre en oeuvre cette gestion. Différentes organisations intéressées ont suggéré plusieurs sites/projets/bassins hydrographiques comme candidats à une inclusion possibles en tant que démonstrations de bonne pratique. Pour compléter cette promotion ciblée d'activités de bonne pratique reconnues à l'échelle internationale, l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a fourni une liste plus extensible de projets et programmes liés à de tels bassins au moyen d'une pochette de ressources fondée sur l'Internet, donnant à tous ceux qui participent activement à la gestion de bassins hydrographiques en rapport avec les zones humides et la diversité biologique l'occasion de dresser une liste de ces activités et d'en rendre compte. Les informations sur l'Internet ont été complétées par des bulletins, des descriptifs de projets de démonstration et d'autres matériels de sensibilisation.

22. Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar, a organisé une réunion parallèle sur l'Initiative relative aux bassins hydrographiques durant la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, au cours de laquelle le Secrétaire général de la Convention de Ramsar et un représentant du Secrétariat de la Convention sur la

diversité biologique ont lancé le portail de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques sur l'intégration de la gestion de la diversité biologique, des zones humides et des bassins hydrographiques.

23. Comme contribution à l'Initiative Ramsar-CDB relative aux bassins hydrographiques, le Global Environment Centre a élaboré pour les pays du Sud-Est asiatique des lignes directrices sur "L'intégration de la gestion des zones humides, de la diversité biologique et de bassins hydrographiques qui ont mis à profit le Manuel 9 de la Convention de Ramsar sur "L'intégration de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la gestion des bassins hydrographiques" publié en anglais et dans quatre langues asiatiques (thaï, vietnamien, indonésien et malais). Le projet a été financé par l'ASEAN Regional Centre for Biodiversity Conservation (ARCBC). Les lignes directrices comprenaient des études de cas de l'Asie du Sud-Est ainsi que des informations additionnelles sur des lignes directrices existantes, des publications utiles et des organismes spécialisés appropriés dans la région. Des versions du manuel ont été distribuées à tous les pays de l'Asie du Sud-Est sous la forme de livres, de CD et de documents téléchargeables sur l'Internet via le site Web de l'ARCBC et du portail de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques. Le texte complet de quelques études de cas a été incorporé dans la version CD et rendue disponible en ligne.

Deuxième phase : exécution intégrale (à partir de 2003)

24. Un atelier de projet pour l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a eu lieu en mai 2001 à Wageningen aux Pays-Bas. Les activités et arrangements pour le PDF-A du FEM (évaluation mondiale de l'intégration de la gestion des zones humides et bassins hydrographiques et appui à cette gestion) ont été mis au point en 2001. L'Initiative était dans un premier temps censée devenir pleinement opérationnelle à compter du milieu de 2002, sous réserve des fonds nécessaires. Le groupe de direction (les deux Secrétariats et le Global Environment Centre avec d'autres partenaires) et le comité de pilotage d'organisations partenaires intéressées par la gestion des zones humides, de la diversité biologique, des ressources en eau et des bassins hydrographiques ont continué d'orienter les progrès vers une exécution intégrale.

25. Le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar a établi des rapports sur l'état d'avancement de l'exécution du deuxième plan de travail conjoint (2000-2001) de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar, y compris l'exécution de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques ainsi qu'un projet de troisième plan de travail conjoint (2002-2006) dont l'exécution de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques, rapports soumis en tant que documents d'information à la sixième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/6/INF/12; UNEP/CBD/COP/6/INF/13 et UNEP/CBD/COP/6/INF/14).

26. En collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar, le Secrétaire exécutif a organisé durant la huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (mars 2003) une réunion parallèle pour donner aux délégués des informations détaillées sur l'Initiative relative aux bassins hydrographiques. Cette réunion parallèle a facilité l'échange d'informations au titre du point de l'ordre du jour consacré aux eaux intérieures et fait le point de l'état d'avancement de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques. Dans le cadre de sa nouvelle adresse Web (<http://www.riverbasin.org/>), l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a créé un portail pour les informations relatives à la gestion durable de ces bassins, ce qui a permis aux utilisateurs d'établir et de modifier leurs propres sites web. Cette approche a été jugée très utile car elle a attiré des informations additionnelles. Ceci dit, la nécessité d'exercer un contrôle de qualité a été identifiée tout comme l'ont été des mécanismes pour extraire les meilleures pratiques et leçons apprises.

27. Une réunion pour déterminer l'état d'avancement et l'exécution de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été tenue par le groupe de direction en marge de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (Novembre 2003). Il y a été noté qu'il était nécessaire de mobiliser en priorité des fonds pour la deuxième phase. Les Secrétariats

se sont ensuite mobilisés pour obtenir une aide financière additionnelle. Un rapport sur l'état d'avancement de l'exécution de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été remis à la Conférence des Parties à sa septième réunion (2004) dans le document UNEP/CBD/COP/7/20/Add.4. Une réunion parallèle sur l'Initiative à la septième réunion de la Conférence des Parties a été organisée conjointement par les deux Secrétariats. A cette même réunion, le document UNEP/CBD/COP/7/INF/2, qui contenait une analyse des deuxièmes rapports nationaux selon la Convention sur la diversité biologique, a révélé qu'un peu plus de la moitié des pays déclarants avaient signalé qu'ils appuyaient les activités de l'Initiative et qu'ils y participaient.

28. Une aide financière pour l'exécution de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été reçue à différents stades de plusieurs sources dont notamment la Coopération danoise pour l'environnement et le développement (DANCED), le Département britannique pour le développement international (DFID), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et la Microsoft Foundation Campaign. Un don de préparation, pour une proposition à financement intégral, a été reçu du FEM via le PNUD. Une proposition de projet PNUD-FEM de taille moyenne avait été établie en 2002 mais retardée afin de traduire les besoins des Parties à la lumière du Sommet mondial sur le développement durable (2002) et des décisions/résolutions pertinentes des Conférences des Parties de la CDB et de la Convention de Ramsar cette année là. Elle a finalement été soumise au début de 2004. Cette proposition consistait à élaborer un système prototype de partage des savoirs et à choisir (par le truchement du Comité consultatif) des sites/projets de démonstration additionnels en fonction d'une série convenue de critères, le tout suivi de l'inclusion d'une pochette élargie de ressources d'information en ligne sur ces projets de démonstration. Malheureusement, l'aide financière du FEM-PNUD pour ce projet est demeurée lettre morte.

29. Le Global Environment Centre a joué un rôle clé dans l'appui technique nécessaire pour l'exécution de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques durant la période 2000-2003. Aux premiers stades, il a avancé des fonds considérables pour l'achat de logiciels et l'entretien du site Web original ainsi que pour l'embauche de personnel de renfort. De modestes fonds ont été reçus pendant cette période, notamment par le truchement du Secrétariat de la Convention de Ramsar. A partir de 2004, l'activité est devenue financièrement inviable pour le Centre tandis que le Secrétariat de la Convention de Ramsar était lui aussi incapable de continuer à accorder des fonds. Le Centre a périodiquement actualisé le site Web de 2003 à 2007. Depuis, le manque de ressources a limité sa tenue à jour. La taxe annuelle élevée d'entretien du site Web original a eu pour résultat son transfert en 2007 à un site Web local pour lequel le Centre continue de payer essentiellement l'*url*, sans tenir à jour le contenu. Le Global Environment Centre a dégagé durant cette période une perte financière nette substantielle.

3.3 *La contribution possible de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques à l'application des conventions*

30. On trouvera ci-dessus (sur la base en grande des rapports soumis aux réunions de l'Organe subsidiaire et de la Conférence des Parties) les informations limitées disponibles sur la manière dont l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a aidé les Parties à appliquer les conventions). Cela vient étayer une évaluation relativement favorable de sa contribution initiale. Le retour d'information auquel il est fait référence ci-dessus sur l'Initiative relative aux bassins hydrographiques dans les deuxièmes rapports nationaux relevant de la Convention sur la diversité biologique a été particulièrement encourageant. Une analyse plus détaillée du soutien qu'elle a fourni à l'application des conventions au niveau national exigerait l'étude de la mémoire institutionnelle parmi les parties prenantes à l'époque. A l'heure actuelle, une telle étude aurait une valeur historique mais elle serait d'autant plus pertinente si elle avait pour but de relancer l'Initiative relative aux bassins hydrographiques (voir la section suivante).

IF. OPTIONS POUR L'AVENIR DE L'INITIATIVE RELATIVE AUX BASSINS HYDROGRAPHIQUES

31. Étant donné que l'Initiative relative aux bassins hydrographiques n'est pas dans la réalité opérationnelle, les informations suivantes pourraient être prises en considération lorsque et si des actions qui peuvent devoir être prises pour l'avenir de l'Initiative sont envisagées :

'Evolution de la cartographie de l'information depuis la conceptualisation de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques'

32. Cela fait maintenant bien plus de dix ans que le concept de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été pour la première fois conçu et, depuis, la cartographie de l'information a beaucoup changé. Premièrement, il y a de nos jours un plus grand nombre d'"initiatives opérationnelles relatives à des bassins hydrographiques" tant au niveau des bassins qu'à celui des organisations. C'est ainsi par exemple que nombreuses sont les initiatives consacrées à des bassins hydrographiques spécifiques comme l'Initiative relative au bassin du Nil (<http://www.nilebasin.org/newsite/>), l'Initiative relative au bassin du Zambèze (<http://www.icp-confluence-sadc.org/projects/zambezi-river-basin-initiative-zrbi>) et l'Initiative relative au bassin du Mara (un sous-bassin versant du bassin du lac Victoria http://www.lvbc.org/index.php?option=com_content&view=article&id=115:mrb-fact-sheet&Itemid=133). Une initiative consacrée spécifiquement aux bassins hydrographiques transfrontières a été créée en 2000 par le PNUD (<http://www.undp.org/water/transboundary-river-basin-initiative.shtml>) et il y a également une pléthore d'institutions comme les "organisations de bassins hydrographiques" et les "autorités de bassins hydrographiques" qui ont été créées spécifiquement pour gérer des bassins hydrographiques, y compris aux niveaux international (transfrontière), national et local. Par ailleurs, de nombreux mécanismes d'appui ont été mis en place parmi des organisations partenaires. Mentionnons à titre d'exemple que l'IUCN héberge l'Initiative de l'eau pour la nature (http://www.iucn.org/about/work/programmes/water/wp_our_work/wp_our_work_initiatives/wp_our_work_wani/) qui comporte plusieurs projets au niveau des bassins hydrographiques, la facilitation de l'échange d'informations et du dialogue entre les gestionnaires de bassins hydrographiques étant une des principales activités de l'Institut international de gestion de l'eau qui n'a pas cependant une "initiative relative aux bassins hydrographiques" proprement dit. La facilité avec laquelle il est aujourd'hui possible (par rapport à la fin des années 90) de créer des portails d'information fondé sur le Web est en partie la raison de la prolifération manifeste de telles "initiatives". Deuxièmement, il est non seulement plus facile d'accéder aux techniques de l'information et de les utiliser mais encore la nature de ces techniques a évolué du fait en particulier de l'évolution rapide récemment d'outils de réseau social comme *Twitter* et *Facebook*. Au 9 mai 2011 par exemple, *U-Tube* comptait 4 850 vidéos sur des bassins hydrographiques dont une bonne partie est produite par des gestionnaires de bassins hydrographiques.

Options pour l'avenir de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques

33. L'historique de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques est celle initialement des efforts considérables déployés avec enthousiasme par plusieurs Parties et parties prenantes avec des ressources modestes, de l'exécution dans un premier temps d'activités convenues, suivie de l'arrêt de cet élan à cause d'une pénurie de fonds sur le long terme. On ne sait pas si l'absence d'une aide financière durable est imputable à un changement des priorités dans le temps. Il est fort probable que les objectifs proprement dit de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques demeurent valides mais, compte tenu de l'évolution des informations, on ignore si cette initiative telle qu'elle a été conçue et exécutée à l'origine demeure la meilleure façon ou une façon viable de répondre aux besoins permettant d'atteindre ces objectifs.

34. On trouvera ci-dessous quelques-unes des options pour l'avenir de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques:

/...

a) Sans une recommandation relative à son avenir, il est probable que l'Initiative relative aux bassins hydrographiques continuera de rester inactive;

b) Les parties prenantes peuvent recommander que l'Initiative relative aux bassins hydrographiques soit sans autre considération relancée dans sa forme actuelle, ce qui peut ne pas être une réponse appropriée vu son historique (voir ci-dessus);

c) La Conférence des Parties souhaitera peut-être prier le Secrétaire exécutif et le Secrétariat de la Convention de Ramsar, sous réserve des ressources financières disponibles, d'examiner les besoins actuels concernant les objectifs originels de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques, de déterminer les moyens éventuels d'y répondre, y compris la relance possible de cette initiative, et d'inviter les Parties, donateurs et organisations intéressés à soutenir des travaux.

35. Les partenaires à l'Initiative relative aux bassins hydrographiques et à des initiatives similaires comme notamment le Réseau international des organismes de bassin et le bassin versant latino-américain devraient en concertation rassembler des informations sur leurs expériences et, conformément aux législations nationales et internationales en vigueur, sur les technologies utilisées, et les diffuser de différentes manières dont la formation afin de contribuer à la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et à la réduction de la pauvreté.

Annexe

APERÇU DES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE RELATIVE AUX BASSINS HYDROGRAPHIQUES

L'Initiative relative aux bassins hydrographiques a été conçue pour notamment aider les Parties à exécuter la décision VII/4 de la Convention sur la diversité biologique, à savoir le programme de travail sur la diversité biologique, et la résolution VII.18 de la Convention de Ramsar sur les lignes directrices pour l'intégration de la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans le gestion des bassins hydrographiques.

Le but de cette initiative était de mettre en place un réseau mondial permettant de partager les informations disponibles mais encore de relier et de soutenir des activités lorsque sont démontrés les principes de gestion intégrée de la diversité biologique, des zones humides et des bassins hydrographiques. Ses objectifs généraux étaient les suivants :

- a) promouvoir la gestion intégrée des bassins hydrographiques avec une approche écosystémique, y compris la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de la diversité biologique;
- b) renforcer le dialogue et le partenariat intersectoriels entre les secteurs d'utilisation des terres et des eaux et les secteurs de conservation des zones humides et de la diversité biologique; et
- c) appuyer l'exécution des décisions relevant de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention de Ramsar sur les zones humides et de la Conférence ministérielle de la Haye sur l'eau.

Le rôle de l'Initiative relative aux bassins hydrographiques était d'améliorer le flux des données, des informations et des compétences entre les secteurs participant à la gestion des eaux et des zones humides aussi bien dans les bassins qu'entre eux et de renforcer les capacités nationales de gestion à l'échelle des bassins. L'Initiative relative aux bassins hydrographiques adopte une approche écosystémique et inclut les bonnes pratiques en prévoyant la conservation des zones humides et de la diversité biologique. Oeuvrant avec plusieurs organisations partenaires et par leur intermédiaire, elle visait à établir un réseau de partage des informations et des savoirs reliant et soutenant des activités et des projets qui suivent ces principes de bonnes pratiques et ces pratiques. L'Initiative n'avait pas pour but d'élaborer et d'exécuter directement des projets de gestion de bassins sur le terrain car nombreux sont déjà ces acteurs. Elle peut toutefois stimuler ou aider des organisations à exécuter de tels projets lorsqu'ils contribuent aux objectifs de l'Initiative.

L'Initiative vise à être nationale et déterminée par les utilisateurs, à être intersectorielle, à compléter et promouvoir la compréhension d'autres initiatives existantes, à être entreprise dans un esprit de partenariat ainsi qu'à promouvoir uniquement les activités et informations conformes aux grandes lignes de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention de Ramsar sur les zones humides et d'Action 21.
